



VOLOTEA vend des billets d'avion sans autorisation gouvernemental

Par Zline

Bonjour,

Je vous fais part de mon cas, j'ai réservé un vol avec la compagnie Volotea, de Marseille vers Sétif (Algérie) pour le 07 Juillet.

J'ai appris par la suite que Volotea n'a pas l'autorisation du gouvernement Algérien pour exploiter cette ligne et même l'autorisation d'atterrir à l'aéroport de destination est inexistante.

J'ai contacté la compagnie à plusieurs reprises et ils m'ont confirmé qu'ils sont en attente de l'autorisation qui devrait arriver dans les prochains jours! (Biensure ils repoussent la date à chaque fois que je demande des nouvelles, et j'ai la preuve écrite).

D'après les retours d'expériences des autres victimes comme moi qui ont réservé des vols avec des dates en Mars et en Avril, la compagnie a fini par annuler les réservations à la dernière minute.

J'ai anticipé pour éviter que je reste suspendu jusqu'à Juillet et finir par voir mon vol annulé, j'ai demandé un remboursement à la compagnie, chose qui a été refusé, en me demandant d'attendre que la compagnie annule (à la dernière minute) si je veux être remboursé.

J'aimerais savoir que stipule la loi vis à vis la vente de billets d'avion sans autorisation des gouvernements ?

Quelqu'un peut m'aider sur ce sujet svp?

Merci par avance

Par ESP

Bonjour

Peut-etre devriez vous contacter la DGCCRF.